

N° 51/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

Objet de la délibération :

Service urbanisme : adhésion de la commune du Val

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	2
• Dont représenté(e)s	13
• Excusé(e)s :	3
• Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cargino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

Procuratorion

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)s

Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Absent(e)s

Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percler Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petitot Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération du conseil municipal du Val en date du 25 mars 2019 sollicitant l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la CCLL,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec Le Val la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme adéquate.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-51-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/04/2019

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président